

Fiche d'informations précontractuelles en matière de vente à distance

1. Informations générales relatives à ATV SA et l'ASBL TOURING CLUB ROYAL DE BELGIQUE

Le contrat d'assurance est conclu avec **ATV SA**, qui est également le concepteur du produit d'assurance, sise Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 12, 1000 Bruxelles- RPM Bruxelles 0441.208.161. ATV SA est une entreprise d'assurance agréée sous le numéro 1015 par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sise boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

Le produit d'assurance peut être distribué par **l'ASBL TOURING CLUB ROYAL DE BELGIQUE** sise Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 12 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles 0403.471.597, agissant en qualité d'agent lié pour ATV SA et inscrite sous le numéro 011210 au registre des intermédiaires d'assurances tenu par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) sise rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

2. Informations générales concernant le produit d'assurance

ATV SA conçoit et distribue des produits d'assurance destinés à intervenir au profit des personnes assurées principalement dans le cadre d'un voyage.

Vous trouverez un résumé des principales caractéristiques de la couverture dans le document d'information normalisé sur le produit d'assurance (fiche IPID), disponible sur le site www.touring.be.

L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales également disponibles sur ce site internet.

3. Prix et paiement de la prime

Le montant de la prime vous est communiqué avant la souscription du contrat et est repris en détails dans le contrat qui vous sera transmis.

Sauf mention contraire, la prime est payable par anticipation aux échéances.

4. Durée du contrat et résiliation

Sauf mention contraire, le contrat est souscrit pour une durée d'un an. La date de début est indiquée dans le contrat.

Il est reconduit tacitement pour des périodes successives d'un an, à moins qu'il ne soit résilié par vous ou par ATV SA au plus tard trois (3) mois avant son échéance, dans le respect des formalités légales reprises dans les conditions générales.

5. Limitation de la durée de validité des informations fournies;

Les informations concernant les caractéristiques, les conditions et les autres aspects du contrat sont en principe valables pendant la durée de celui-ci.

6. Droit de rétractation

Pour autant qu'il n'y ait pas encore eu de demande d'intervention, vous avez la possibilité ainsi qu'ATV SA de renoncer au contrat, sans pénalité et sans indication de motif.

Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours calendrier à dater de la conclusion du contrat ou de l'avenant ou à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles et toutes autres informations complémentaires, si ce dernier jour est postérieur à celui de la conclusion du contrat ou de l'avenant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, nous vous invitons à nous adresser votre demande par courrier recommandée à l'adresse suivante : ATV SA, Membership Service, Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 12 1000 BRUXELLES.

Votre renonciation prend effet au moment de la notification, celle d'ATV SA huit jours après sa notification.

Dans ce cas, vous n'êtes tenu qu'au paiement de la prime, *au prorata* de la période au cours de laquelle une couverture a été octroyée. A défaut d'exercer le droit de renonciation, la couverture d'assurance restera maintenue selon les conditions prévues au contrat.

Le droit de résiliation ne s'applique pas aux assurances de voyage ou de bagages ou aux assurances similaires à court terme d'une durée inférieure à un mois.

7. Jurisdiction compétente et droit applicable

Le droit belge est d'application.

Le contrat est régi par le droit belge et notamment par la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances (M.B. du 30 avril 2014).

Tout litige relatif à votre contrat relève de la compétence exclusive des tribunaux belges qui appliqueront le droit belge.

8. Langue

Toute communication dans le cadre et /ou en vertu du contrat est faite dans la langue qui a été enregistrée lors du premier contact avec ATV SA

9. Réclamations

Sans préjudice des recours en justice, vos plaintes peuvent être introduites auprès du service plaintes d'ATV SA par courrier adressé à : ATV SA, Service Plaintes, Boulevard du Roi Albert II 4 boîte 12 1000 Bruxelles, soit par email envoyé à l'adresse : complaint@touring.be .

Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez, toujours sans préjudice de votre droit d'exercer un recours en justice, soumettre le litige à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman-insurance.be